

# Les armoiries des édifices publics, monuments, etc. [suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **2 (1888)**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746607>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Les Armoiries des Edifices publics, Monuments, etc. Suite, V. N°12.

Ordres principaux de Chevalerie représentés à la Salle  
des Etats, au Château de Neuchâtel.

1. Collier de l'Ordre du S<sup>t</sup> Esprit. Fig. 133.

Peint sous les armoiries de Ch<sup>t</sup> Paris d'Orléans ainsi que le  
suivant? (V. déc. 87.)

2. Ordre de S<sup>t</sup> Michel. Fig. 134.

L'Ordre du Saint-Esprit a été institué  
par Henri III en 1578, pour relever et remplacer celui de  
Saint-Michel qui avait été trop prodigué. Il fallait, pour  
recevoir cet ordre, être préalablement chevalier de S<sup>t</sup> Michel;  
c'est pourquoi les Chevaliers du S<sup>t</sup> Esprit prenaient le titre de  
Chevaliers des Ordres du roi.

Ordre de S<sup>t</sup> Michel:

François d'Algray.

3. Aigle-noir, fig. 135.

Cet ordre a été institué par Frédéric I. en  
1701 le jour de son couronnement.

Les insignes en sont reproduits sous les armes  
suivantes: Georges Keith, maréchal d'Ecosse; Robert Scipion  
de Sentulus; Louis Théophile de Béville; Frédéric Guillaume  
de Zastrow.

4. Aigle-rouge, fig. 136.

J. P. de Chambrier d'Oleyres & d.H.E. de  
Pfuel, grand' Croix de l'Aigle-rouge. Tous les ordres de Pfuel ne  
sont pas représentés.

5. Légion d'honneur, fig. 131 et 132.

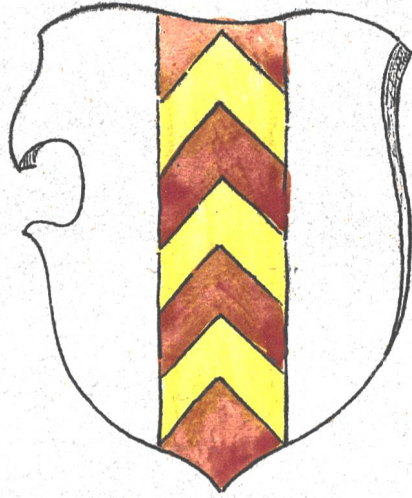
Prince Berthier et Baron de Laspérent.

6. Ordre prussien de la générosité.

Philippe de Brueys de Bézuc & François de  
Longes de Lubières; ce dernier porte comme devise:

· SVRGO-FORTIOR AVIS.

Fig. 139.



Comtes de Nidau.  
(d'ap. M. de Mülinen)

La Rose d'Estavayer.

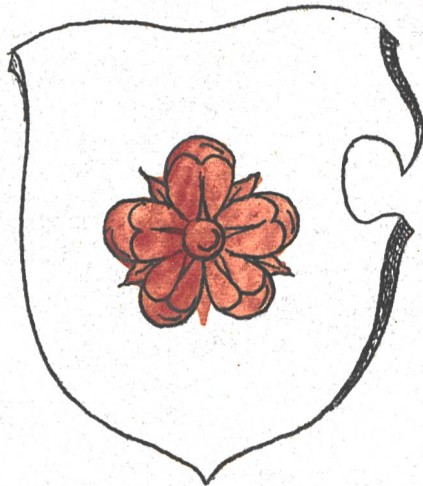


Fig. 140.

7. Ordre du Mérite.

Paul de Froment.

La croix de cet ordre, fig. 137, est dessinée ainsi que celles des ordres précédents dans le Numéro 12 des Archives.

Observations relatives à trois armoiries de la Salle des Etats. Voir N° de Juillet.

Sur la planche d'armoiries publiée au N° 7, nous avons représenté les armes de Rodolphe de Nidau telles qu'elles se sont au Château: de gueules au pal d'argent chargé de 3 chevrons de sable; le grand armorial prétend que cet écusson ne se trouve pas au Château et en sonne cependant un dessin peint différemment: d'argent au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'or. Ces émaux proviennent dit-on de la collection de M. de Mülinen. D'autres auteurs blasonnent les armes de Nidau: de gueules au pal d'or chargé de 3 chevrons d'azur, ou encore: de gueules au pal d'or chargé de 3 chevrons de sable.

Nous verrons quels émaux M. Jean Grellet a adoptés pour son tableau généalogique et héraldique de la maison de Nenchâtel.

La variante de M. de Mülinen est figurée sous N° 159 de la page précédente.

Les armes de Catherine de Gonzague dans l'écusson d'Henri 1<sup>er</sup>, doivent être rectifiées et blasonnées comme suit: d'argent à une croix pattée de gueules cantonnée de 4 aiglettes de sable, membrées et becquées de gueules; la croix chargée d'un écusson de gueules au lion d'or, écartelé d'or à 3 fasces de sable. Nous donnons, fig. 141 p. 126 un dessin de ces armoiries d'après un vitrail conservé au Musée de Nenchâtel. Il faut remarquer que dans ce vitrail les becs et pattes des aiglettes sont d'or alors qu'ils devraient être peints en rouge.